



ASSOCIATION ADEPAL PPR

St Pancrasse

38660 PLATEAU-DES-PETITES-ROCHES

Mail : [adepalsp@laposte.net](mailto:adepalsp@laposte.net)

Site Internet : <https://www.adepal-ppr.fr/>

A Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les élus de PLATEAU-DES-PETITES-ROCHES (Isère)

**Objet : COMMENTAIRES ET QUESTIONS AUX ELUS DE PLATEAU DES PETITES ROCHES.**

**APRES LA REUNION du 09/09/ 2023 "BILAN de MI MANDAT"**

Les membres de l'association ADEPAL-PPR remercient les élus pour cette réunion de mi-mandat. Nous avons cependant regretté la date choisie (le même jour que le forum des associations) ainsi que la forme, certes originale, mais qui nécessitait beaucoup de déplacements (4 lieux de rendez-vous). D'autre part cette organisation itinérante ne permettait pas d'appréhender de manière globale les choix et les problèmes. En outre le temps imparti pour débattre et échanger était beaucoup trop court (3 sujets en moins d'1 heure à Saint Pancrasse).

Les habitants présents, comme les membres de l'ADEPAL-PPR auraient préféré, pour ce « moment d'échanges », un lieu de rencontre unique, des discussions ouvertes avec des questionnements d'habitants plutôt que des thèmes imposés par les élus.

D'ailleurs la demande de la tenue d'une telle réunion annuelle de rencontre Elus /Habitants a été formulée au cours du premier rendez-vous.

Néanmoins,-des réponses ont été apportées et une boîte à idées était proposée par les élus pour recueillir les questions qui n'ont pu être abordées.

9 thèmes étaient proposés. On a noté, en particulier, que l'urbanisme et le maintien à domicile des personnes âgées étaient absents du programme. On le regrette.

Environ la moitié des élus municipaux (12/23) a participé à la présentation des sujets proposés. Etait présente à chacun des 4 points de rendez-vous une vingtaine de personnes, dont 12 membres de l'ADEPAL PPR.

Précédemment les adhérents de l'ADEPAL-PPR avaient tenu une réunion préparatoire.

Si certaines questions souhaitées par l'ADEPAL PPR ont pu être posées, au cours de la réunion itinérante, par contre d'autres questions n'ont pas pu être abordées.

Aussi, comme annoncé, nous vous faisons parvenir, ici, Mesdames et Messieurs les Elus de PPR nos observations et nos questions.

Les choix de la date en fonction des intervenants, l'après-midi du Forum des asso., de l'itinérance et des 4 lieux pris et assumés par les élus qui ont préparé cet événement. Comme dit lors de la clôture de celui-ci, les périodes Covid et post Covid 2020/21, la gestion d'urgences 2022, nous ont empêchées de tenir notre engagement et volonté de venir échanger annuellement avec les habitants. Rendez vous en 2024 pour la prochaine session.

Rappel que Rien n'oblige les conseillers municipaux à participer à l'ensemble des actions et manifestations organisées par la commune, c'est leur libre choix d'élus.

Idem pour les habitants, nous proposons, ils disposent. Certes le nombre de participants peut être décevant, surtout pour ceux qui ont préparé, organisé, réservé leur journée. Je ne peux que remercier ceux qui étaient présents.

Dominique Clouzeau, Maire

-----

En ce qui concerne le **BILAN de votre action**, nous avons remarqué plusieurs actions réalisées en contradiction avec votre programme électoral, ainsi :

\*Dans le paragraphe **TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOCIALE** : vous déclarez **Soutenir les actions agricoles et forestières durables**. Or une des premières décisions prise par le conseil municipal a été de vendre une partie de la forêt communale productive sur le territoire de St Pancrasse.

Réponses déjà faites par une réunion publique (en visio à cause de la COVID) et par mail au moment de la décision de la vente des parcelles communales dans l'ENS au département, gestionnaire. J'avais pris l'engagement que l'association ADEPAL soit invitée à chaque comité de pilotage de l'ENS, ce qui est fait par le département. Je n'y vois personne de l'association, dommage puisque c'est dans cette instance-là, que les projets sont présentés et discutés.

Notre soutien est tout acquis à l'association de propriétaires forestiers sur le Plateau qui informe et valorise les bonnes pratiques, que nous relayons, voir JM n°19 p5 « Attention aux scolytes »

La commune aide, met en relation, soutien les dossiers d'installation comme la vente de la ferme Cortil, vente des parcelles d'Audavie, installation sur la parcelle communale sous les anciens sanas (voir JM n° 17 p3).

Dominique Clouzeau, Maire

\*Dans le paragraphe **DEMOCRATIE ET PARTICIPATION CITOYENNE** : vous écrivez **Maintenir le café citoyen et le conseil des habitants**

Le conseil des habitants n'a jamais vu le jour.

Le fonctionnement du café citoyen a été modifié. Le café citoyen apparait comme une simple chambre d'enregistrement. Aucune demande proposée par les participants n'a été suivie de faits concrets malgré l'engagement des élus. (Lire les comptes rendus dans : [www.adepal-ppr.fr](http://www.adepal-ppr.fr)). Ou en sont les projets de "navette" communale ? Dans combien de temps verra-t-on aboutir le projet sur la mémoire des Etablissements de santé ?...

Plusieurs réunions ont eu lieu au début du mandat avec le conseil des habitants initié au précédent mandat, mais ces réunions n'ont pas permis de déboucher sur la réactivation du conseil car une bonne partie de ses membres avait perdu la motivation pour tenir des réunions régulières. La commission participation citoyenne rassemblant élus et habitants a en quelque sorte pris le relais et s'est réuni régulièrement pendant 1 an, principalement en visio, pour envisager les moyens de mieux impliquer les citoyens dans les décisions publiques. Malheureusement la participation s'est là-aussi essoufflée petit à petit. Par ailleurs, comme nous l'avons expliqué à plusieurs reprises de nombreuses commissions thématiques rassemblant élus et habitants se réunissent régulièrement et sont ouvertes à tous, ainsi les habitants ont l'opportunité de se mobiliser sur les sujets qui leur tiennent à cœur. Le café citoyen qui continue de se tenir tous les mois semble finalement être le format qui convient le mieux et parvient à réunir une grande variété de citoyens selon les sujets abordés.

Pour ce qui est des propositions du café citoyen, celle concernant la réalisation d'un aménagement pour valoriser la mémoire des établissements va voir le jour sous peu. Finalement suite aux divers avis exprimés lors du café citoyen et à l'insistance de l'ADEPAL de lancer le projet très rapidement, les élus ont donc décidé de missionner sans plus attendre l'association « Histoire de... ». L'association a été chargée de coordonner et formaliser de façon participative, en impliquant les citoyens volontaires réunis en groupes de travail, une proposition d'aménagement. Une première réunion de cadrage avec les élus aura lieu fin novembre 2023 et permettra de définir le planning des actions à venir début 2024.

Pour ce qui est de la navette communale, la commune n'a pas la compétence « mobilité » qui dépend du Syndicat mixte des mobilités de l'aire grenobloise et du Grésivaudan (le SMAGG). Nous travaillons donc avec eux pour envisager les solutions possibles. Aucune solution n'est évidente à ce stade, d'autant plus que la commune ne peut pas se permettre d'avoir un chauffeur à disposition. Si l'ADEPAL a des propositions raisonnables (fonctionnement d'une navette associative, par exemple) à faire en ce sens elle est la bienvenue.

Isabelle Ruin, adjointe à la transition, participation citoyenne et communication

\*Dans le paragraphe **VALORISATION DU PLATEAU** : vous annoncez *Soutenir les services publics et le dynamisme des acteurs du Plateau, pour encourager la création d'emplois locaux et pérenniser ceux déjà existants.*

Or vous avez confié, la gestion du camping à une entreprise internationale alors que précédemment elle était assurée par une famille qui résidait dans la commune. Est-ce que c'est de cette manière qu'on encourage la création d'emplois locaux et pérennise ceux déjà existants ?

Lire le JM n°17 p 8 consacré au Camping.

Only Camp crée 2 emplois pendant sa période d'ouverture, les habitants du Plateau sont informés des offres et peuvent postuler.

Dominique Clouzeau, Maire

\***Lorsque les mairies annexes ont été supprimées**, vous aviez promis en contrepartie que la mairie serait d'avantage ouverte au public (actuellement 3 jours par semaine !!) et que pour les habitants de saint Pancrasse et de saint Bernard serait mis en place un dispositif de transport à la demande. A qui s'adresser ? et où trouve-t-on les informations sur le mode de fonctionnement de ce dispositif ?

**Le CCAS dans les petites attentions du colis de Noël « sacs roses » avait mis un document pour que les anciens aient les coordonnées des services, beaucoup l'ont utilisé au moment des vaccinations COVID. Le CCAS est surtout intervenu pour le transport des personnes. Le CCAS est intervenu une seule fois pour des démarches administratives car nous avons maintenant la présence de la Maison France Service. Il est prévu de le rediffuser cette année.**

Malou Christophel, Adjointe aux Affaires Sociales

-----

Quelques **COMMENTAIRES** sur les échanges qui ont eu lieu au cours de la réunion.

\*Quand aura-t-on connaissance des questions déposées dans la **"boîte à suggestions"** et des réponses apportées ?

Toutes les questions/remarques ont été transmises aux élus en charges des commissions communales traitant des thèmes abordés. Les questions/réponses seront apportées dans le cadre du prochain journal communal.

Isabelle Ruin, adjointe à la transition, participation citoyenne et communication

\*sur les commissions Extramunicipales.

Faute d'information sur leur fonctionnement, nous nous interrogeons sur leur activité. Nous avons appris l'existence de plusieurs commissions qui fonctionnaient avec plus ou moins de participants. Les comptes rendus du travail de ces commissions ne pourraient-ils pas être rendu accessibles aux habitants qui le souhaitent ?

Le principe de la commission extra communale est de faire des propositions lors des réunions, soit d'actions, soit d'informations, soit de solutions ... où les éléments sont exposés, débattus. Il ne suffit pas de recevoir les CR, les lire et les critiquer sans jamais participer à ces commissions. Les CR sont mis à disposition des personnes participants aux réunions.

Dominique Clouzeau, Maire

#### **\*Sur les logements communaux**

Que la commune possède 32 logements communaux est une chance. Il nous semble important que des familles à revenus modestes puissent être logées de manière confortable sur le Plateau. En effet la plupart des emplois locaux sont des emplois de service indispensables au bon fonctionnement des écoles, au confort des familles et des personnes âgées dépendantes (agents d'entretien, cuisine, garderie, service à la personne...). La commune, gestionnaire des logements peut pratiquer des tarifs de location attractifs pour attirer et retenir ces personnes qui assurent des emplois de service, d'autant que le prix du foncier est très élevé à PPR.

Les logements communaux font partie du patrimoine privé de la commune et la fixation des loyers est libre. La commune a la volonté depuis le début de mandat de se positionner sur un niveau intermédiaire afin de proposer des logements aux habitants ne pouvant prétendre à un logement social mais dont les revenus mensuels rendent difficile l'accès à des locations du parc privé traditionnel.

Alex Guerra, Conseiller Délégué Urba

#### **\*sur l'Agriculture**

Pourquoi un PAEN (périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains) ?

Nous ne sommes pas situés en zone périurbaine, nous disposons de PLU (plans locaux d'urbanisme) qui définissent la nature des terrains.

Est-ce pour permettre aux agriculteurs de construire leur habitation sur du terrain agricole, comme cela a été fait récemment à Saint Pancrasse ?

La mise en place d'un PAEN entrainera une augmentation du prix du foncier, déjà fort élevé.

Sauf erreur de notre part nous avons remarqué que les échanges ont eu lieu en l'absence d'agriculteurs, on s'en étonne !

PAEN : Eléments de réponse dans le JM n°16 p 3 et je complète :

La commune a engagé cette réflexion sur cet outil PAEN en 2018 avec et à la demande des agriculteurs du Plateau.

Le périmètre du PAEN ne concerne pas les zones urbanisables dans nos PLU mais les parcelles Agricoles, Forestières et Naturelles. Le Conseil municipal acte dans ce périmètre les zones à préserver et à consacrer pour les activités agricoles et forestières à **long terme**, zonage qui s'imposera aux actuels et futurs PLU de la commune.

Le PAEN ne change en rien les règles d'urbanisme et de construction mais permettra des futurs actions financées en partie par le département. Toutes les actions proposées par nos agriculteurs ont été reprises dans le projet du territoire du Grésivaudan.

Le PAEN va dans le sens des obligations de la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette) des sols à l'horizon 2050. D'ici là et pour atteindre l'objectif, les surfaces constructibles des communes sont divisées par 2 tous les 10 ans.

Nouveau calendrier du département annoncé au 2 nov 2023 :

- D'ici fin décembre : réception des dernières délibérations des Communes pour accord et saisine par le Département de la Chambre d'agriculture, du SCoT, de l'ONF et du PNR Chartreuse pour avis sur le projet PAEN
- Estimation février/mars 2024 : réunions publiques d'information sur le projet et l'enquête publique
- Estimation avril 2024 : Enquête publique
- Estimation été 2024 : délibération du Département sur le périmètre et le programme d'actions
- Estimation automne 2024 : Lancement du programme d'actions et organisation du premier comité de suivi

Dominique Clouzeau, Maire

I

#### **\*sur la Culture**

La culture est importante mais, aussi important que soit son développement, ce n'est pas cela qui va permettre l'essor des commerces. Par ailleurs d'autres besoins sont nécessaires pour améliorer la qualité de vie des habitants.

Nous avons pris note qu'une étude était en cours par une conseillère municipale pour définir la part du budget « Culture » sur le budget total de la commune.

## Culture

Vous vous interrogez sur le fonctionnement et les activités des commissions. La participation à la commission citoyenne de programmation de l'espace culturel est ouverte à tous les citoyens qui veulent s'engager à y participer. Si vous souhaitez uniquement prendre connaissance de son activité vous pouvez écrire à [espaceculturel@petites-roches.org](mailto:espaceculturel@petites-roches.org) et demander les comptes-rendus des dernières réunions qu'Audrey Gardiol, coordinatrice, vous communiquera.

Vous écrivez d'autre part, je vous cite, "La culture est importante mais, aussi important que soit son développement, ce n'est pas cela qui va permettre l'essor des commerces. Par ailleurs d'autres besoins sont nécessaires pour améliorer la qualité de vie des habitants » Vous reconnaissez que la culture est un besoin pour améliorer la qualité de vie des habitants et je partage bien évidemment votre avis. Parmi les autres besoins de la population, la culture participe entre autres au lien social et à l'éducation et c'est un engagement des élus et des agents. En ce qui concerne les commerces, ce n'est pas le rôle premier de la culture de promouvoir leur essor. Ceci étant, les activités culturelles ont des répercussions directes sur les commerces. Quelques exemples : les artistes en résidence à l'Espace Culturel vont systématiquement faire des achats au Magasin Général (pour se restaurer mais pas seulement), certains vont prendre leurs repas dans les restaurants du Plateau, d'autres achètent des livres à la librairie, d'autres encore louent un gîte, ... Les achats pour le catering des artistes par la

commune ont été faits en totalité dans les commerces du Plateau en 2023. Les activités culturelles offrent également un complément d'activités pour les touristes en vacances et participent donc à l'attractivité touristique du Plateau. Sans parler des professeurs et professionnels du spectacle vivant sur la commune (et ils sont nombreux) qui bénéficient de bonnes conditions de travail grâce au soutien de la commune, et qui, de facto, sont encouragés à rester sur le Plateau. Ces professionnels qui vivent ici font leurs courses, font réparer leur voiture ou vont au restaurant, à la pharmacie... ils font aussi tourner les commerces (il est évident que les gens qui travaillent sur le Plateau fréquentent davantage les commerces que ceux qui descendent travailler dans la vallée). Si l'impact de la culture n'est pas considérable sur les commerces, il n'en est pas moins non négligeable. Certes l'essor économique du Plateau ne repose pas essentiellement sur la culture, cependant celle-ci contribue assurément à la dynamique économique de la commune. Merci d'en tenir compte.

En ce qui concerne le calcul de la part du budget Culture sur le budget total de la commune, c'est en cours, mais compliqué à réaliser si l'on veut tout prendre en compte. Je prends l'engagement de le faire mais ne suis pas en mesure de vous donner une date d'échéance. Merci de votre patience.

Sylvie Provin, Conseillère déléguée à la culture

-----

Enfin des **QUESTIONS DIVERSES**, en vrac

\* L'EAU :

Pourquoi ne pas revenir à une régie municipale cela permettrait de facturer l'eau à un prix inférieur que celui pratiqué actuellement.

La réfection d'une partie du réseau d'assainissement prévue, suite à la constatation d'une non-conformité à St Pancrasse en 2020, n'est toujours pas réalisée à ce jour. Quand les travaux sont-ils prévus ?

Eau : compétence transférée à la CCLG et il n'est pas prévu de revenir en arrière, d'autant plus que la loi impose que toutes les comcom soient compétentes d'ici 2026.

Travaux : échanges en cours entre les services techniques de la mairie et les services de l'eau de la CCLG pour faire aboutir les travaux à réaliser sur le territoire.

Julien Lorentz, adjoint et délégué à la CCLG

\*PATRIMOINE COMMUNAL

L'entretien de l'extérieur des bâtiments, des cimetières des abords des voiries est négligé.

La cure qui avait bénéficiée de moyens financiers importants pour sa restauration est aujourd'hui fermée pour risque de péril imminent. Pourquoi ?

**Dans notre budget communal, nous avons priorisé la sécurité des logements et bâtiments communaux avec une enveloppe de 200 000€.**

**En ce qui concerne les cimetières, notamment celui de St Pancrasse, nos services techniques en accord avec les sociétés de marbrier ont effectué un drain dans le nouveau cimetière qui à l'époque n'a pas été conçu dans les règles. Il aurait fallu retourner toute la surface à 2m de profondeur et effectuer les drains à cette même profondeur.**

En ce qui concerne la Cure, nous ne l'oublions pas, nous avons mis en sécurité le RDC avec un étayage important et nous avons commencé à dégager le 1<sup>er</sup> étage qui supporte trop de poids. Une action avec les chantiers jeunes a été de dégager les livres venant des établissements, il reste le matériel de l'association « les Milieux ».

La mairie et son aménagement intérieur : Les diagnostics ont été réalisés en 2023, un appel à manifestation pour la maîtrise d'œuvre est lancé.

Malou Christophel, adjointe

#### \*DECHETS VERTS

Pour évacuer leurs déchets verts les habitants du Plateau doivent posséder un véhicule qui permette leurs transports et doivent effectuer plusieurs dizaines de kilomètres. N'est-t-il pas possible de trouver sur la commune un lieu de stockage collectif intermittent qui soit vidé régulièrement ?

Ce que vous présentez comme solution correspond à la plateforme de déchets fermée aujourd'hui avec les inconvénients connus. Pour pallier à cette fermeture la CCLG, compétente dans le domaine des déchets a mis en place 5 solutions de système de broyage, voir JM n°13 pages 8 et 9 et repris régulièrement dans les NL newsletter avec les jours de déchetterie mobile.

Une des solutions répond au problème de transport en faisant appel à Solidaction par un broyage à domicile

Dominique Clouzeau, Maire

#### \*MEDIA et INFORMATION DES CITOYENS

Des dispositions sont-elles prévues pour diffuser l'information communale aux personnes ne disposant pas d'internet ?

Ce point a été discuté au café citoyen, le journal communal trimestriel est disponible au format papier et distribué dans toutes les boîtes aux lettres, l'information communale est donc accessible à toutes les personnes disposant d'une boîte aux lettres ! La banderole située à la halle du marché diffuse également toutes les informations communales importantes. Pour les autres informations disponibles par un accès internet, il est toujours possible de les consulter via un ordinateur et l'aide des agents d'accueil de la maison France Service. Comme nous l'avons déjà expliqué, les élus ne souhaitent pas imprimer la newsletter électronique au format papier car la mise en page n'est pas adaptée au support papier et un reformatage + impression serait trop coûteux en ressource humaine et en impression papier et également très peu écologique.

Isabelle Ruin, adjointe à la transition, participation citoyenne et communication

#### \*DEPLACEMENTS DES PIETONS et SECURITE DES ROUTES

Le développement d'un tourisme 4 saisons nécessite que les déplacements inter et intra village se fasse en toute sécurité. Des aménagements ont eu lieu, d'autres seront réalisés prochainement. En période hivernale, le traitement du verglas aux abords des locaux commerciaux et des établissements publics serait très apprécié.

La commune a installé sur des secteurs ciblés tels que les commerces et les établissements publics des bacs avec de la pouzzolane à disposition pour que celle-ci soit utilisée pour traiter le verglas. Ces bacs sont à la libre disposition du public pour traiter ces zones spécifiques.

Que devient l'idée d'un chemin piétonnier (ouvert également aux mamans avec poussette) entre les 3 villages ?

L'idée d'un chemin piétonnier entre les trois villages, tout comme l'idée d'une piste cyclable, sont deux projets de la commission sécurité routière. La levée des contraintes techniques est laborieuse et nécessite des études poussées.

L'élargissement d'un sentier déjà existant entre St Pancrasse et St Hilaire permettrait la création d'un circuit VTT ou de randonnée d'hiver.

La commission Tourisme travaille sur un projet de circuits VTT sur l'ensemble de la commune. Un circuit reliant St Pancrasse à St Bernard a été identifié. L'étude devrait être lancée en 2024. Cf JM de septembre.

-Problème de sécurité sur le CD 30 entre le panneau d'entrée sud-ouest du village et l'embranchement du chemin de la Reina à St Pancrasse, pour les piétons et cyclistes, ainsi qu'un problème de nuisances sonores pour les riverains. Nous vous proposons de vous rencontrer pour envisager, ensemble, quelles améliorations pourraient être apportées. (Rétablir la bande continue, mettre un ralentisseur, créer un passage piéton sécurisé, mettre des panneaux de contrôle de vitesse etc...).

La commission sécurité routière travaille avec le Département pour tous les aménagements sur la RD30. Ce secteur a bien été identifié et a bien été pris en compte dans la recherche de solutions plus efficaces pour sécuriser les piétons et cyclistes tout en réduisant l'impact sonore.

La bande continue va effectivement être rétablie. Il y a eu une erreur lors du renouvellement du marquage peinture. D'autres solutions sont en cours d'étude. Nous vous inviterons à une réunion spécifique à ce sujet.

-Un éclairage public alimenté par de petits panneaux solaires, fonctionnant au passage des piétons, faciliterait le déplacement des piétons ou cyclistes à la sortie des réunions tardives. (Dès 22h)

Nous vous remercions pour cette idée et nous allons étudier sa faisabilité. Nous vous ferons parvenir les conclusions.

Un parcours d'orientation à St Pancrasse avait été évoqué comme projet dans un journal municipal. Qu'en est-il ?

La commission Tourisme a lancé le projet avec la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Course d'Orientation en septembre. Le budget prévisionnel a été étudié et les demandes de subvention sont en cours. Le chargé de projet s'est mis en relation avec l'équipe pédagogique et les parents délégués de l'école de St Pancrasse afin de les faire participer à la rédaction des textes.

Quels seront les prochains chantiers ?

La commission sécurité routière va proposer au Débat d'Orientation Budgétaire de 2024 plusieurs chantiers d'aménagement pour les trois prochaines années. Nous vous informerons des chantiers retenus par les élus.



Les différents projets en étude portent sur la sécurisation des secteur La Reina, secteur bibliothèque-école-parking à St Pancrasse, secteur du bureau de presse à St Hilaire, le rond-point des Gandins, le rond-point des pistes à St Hilaire, secteur de l'ancienne mairie à St Bernard.

La commission a aussi pour ambition de travailler sur l'aménagement de chemins piétonniers et de piste cyclable sur la RD30, sur l'étude d'une signalisation routière cohérente, sur les priorités à droite, sur la réduction globale de vitesse et sur l'amélioration des arrêts et abris-bus.

Cécile Gomez-Brousse, conseillère déléguée

Pour la signalétique, un budget conséquent a été poussé par la commission tourisme et validé par le conseil municipal en 2023. Le projet a été retoqué par les financeurs et une étude nous est encore demandée. La commune va faire un sondage à destination des socio pros pour recenser les besoins et ce que les socio pros seraient prêt à cofinancer avec la mairie.

Pour info, une signalétique va être mise en place au col de Marcieu par la CCLG. La mairie va se saisir ce qui va être fait pour bénéficier de cette dynamique pour voir comment le déployer sur le plateau.

Julien Lorentz, adjoint et délégué CCLG

\*SECURITE SALUBRITE

Des hordes de camping-cars (plus de 20) stationnent durablement et illégalement sur les parkings municipaux, dans les champs, ne respectant aucune règle concernant le droit de stationner, ni les règles d'hygiène élémentaire, alors que pendant la même période, le camping qui propose 60 emplacements est loin d'être complet. Pourquoi la commune est-elle inactive pour faire cesser cet état de fait malgré l'existence de 2 arrêtés règlementant ces stationnements ?

Camping : réponse faite lors de l'évènement mi-mandat

Julien Lorentz, adjoint et délégué CCLG

Des établissements industriels, riverains de la commune sont classés "Seveso". En cas de danger les sirènes sont-elles en état de fonctionner ? ne peut-on pas rappeler à la population le code des alertes ainsi que la conduite à tenir en cas d'alerte. (Sujet déjà évoqué au café citoyen du 3 septembre 2022).

Incroyable mais la proximité des sites de Crolles et de Bernin n'implique aucune consigne particulière dans notre Plan Communal de Sauvegarde (PCS), ce que nous avons rappelé dans notre avis sur l'agrandissement de ST Microélectronique du CM d'octobre 2023. La mise en place de l'application Intramuros et les moyens d'information et de communication listés dans le PCS, dont l'opérationnalité est régulièrement vérifiée, nous assure de pouvoir efficacement diffuser une éventuelle alerte à tous les habitants. Il est prévu avant la fin du mandat l'édition du DICRIM (document d'information communal sur les risques majeurs) de la nouvelle commune synthétisant les anciennes éditions de ceux des 3 villages. La vérification du bon fonctionnement des sirènes a été faite par les services techniques. Les sirènes étaient utilisées principalement par les pompiers qui possèdent depuis plusieurs années des bips opérationnels. L'utilisation des sirènes n'expliquent pas précisément l'action à mener par les habitants, c'est pourquoi nous avons privilégié comme conseillé par la préfecture, la mise en place de l'application téléphone Intramuros et la conservation des hygiaphones connectés à une voiture pour donner les consignes à suivre.

Dominique Clouzeau, Maire

**\*URBANISME**

Avec la création massive d'emplois à Crolles, le Plateau va sans doute être soumis à une forte pression foncière. Comment le conseil municipal compte-t-il répondre à cette demande ?

Dans le cadre de la redéfinition des objectifs du PLH pour la période 2025 à 2030 avec la CCLG, et pour accompagner le développement du bassin de population, la feuille de route projetée un accroissement raisonné du nombre de logements (70-80 logements supplémentaires) en légère augmentation par rapport à la période précédente.

Alex Guerra, Conseiller Délégué Urba

**\*CONSEIL MUNICIPAL**

Le conseil municipal comporte 23 membres, 2 (souvent un 3è !) sont absents des réunions depuis plusieurs mois et une dizaine de conseillers y assistent de manière sporadique. Avez-vous des explications ?

Des élections partielles permettraient peut-être de renforcer le travail du conseil municipal.

Les 2 conseillers municipaux dont vous parlez, ont été élu, j'espère les revoir aux CM dès que leur vie leur permettra ou acceptait leur démission si c'est leur choix.

Pour les autres, leur excuse pour absence avec souvent un pouvoir sont annoncés en début de séance des CM, souvent pour cause de travail, de vacances, de maladie...

Dominique Clouzeau, Maire

**\*PERSONNEL MUNICIPAL**

De nombreuses démissions ont eu lieu, il semble qu'il y ait des problèmes dans la gestion des agents techniques. Que comptez-vous faire ?

Ne pourrait-on pas connaître l'organigramme complet des agents administratifs (toujours « en cours » selon Intramuros).

Je ne peux que regretter le départ de certains agents. L'arrivée de notre nouvelle DGS en avril 2023 nous amène enfin de la stabilité et une vision extérieure. La difficulté d'embauche n'est pas propre à notre collectivité ou à notre secteur d'activité. La fonction publique n'attire plus comme par le passé, notamment à cause des salaires moins attractifs que dans le privé. Les élus et agents n'ont pas baissé les bras et avons travaillé conjointement pour avancer les dossiers et répondre aux attentes de nos concitoyens. Il a fallu faire face et nous avons fait face, ensemble.

Avec la vision de Julie Philibert, nouvelle DGS de la commune, ses compétences en RH, 6 mois d'entretiens et d'observation de tous les services, nous étudions actuellement sa proposition d'organigramme que nous publierons dès sa validation sur le site de la commune.

Dominique Clouzeau, Maire

## \*LES COMMERCES

Il existe une grande disparité entre les montants des loyers des différents locaux commerciaux que la commune met à disposition. Comment cela se justifie-t-il ?

Les commerçants du Plateau ont subi un manque à gagner durant la période "Covid" et depuis la catastrophe du funiculaire. Des mesures de compensation sont-elles prévues ?

Lors d'un café citoyen il avait été envisagé de revoir la signalétique des commerces. Où en est ce projet ?

Commerce : disparité des loyers : il y a eu un travail réalisé par la commission économie locale pour homogénéiser les loyers des bâtiments communaux. Pour les bâtiments privés, la commune n'est pas compétente.

Pas d'encadrement des loyers sur le territoire et donc disparité en fonction des offres et des demandes....

Suite à l'arrêt du Funi, la commune avec la CCLG ont mis des moyens en place (voir les réunions avec les socio-pros, les réunions économie locale, ...) Des aides sur la baisse des loyers pour les commerces touchés par l'arrêt du funiculaire ont été débattues à de nombreuses reprises. Le bureau municipal a décidé de ne pas baisser les loyers, mais de mettre en place des actions pour redynamiser la zone de Pré Lacour.

Réflexion en cours pour mettre en place des aménagements prochainement.

Julien Lorentz, adjoint et délégué CCLG

## \*CANTINE SCOLAIRE

Certains parents d'enfants scolarisés sur le plateau bénéficient de repas à prix subventionné (la commune prend la moitié du prix de revient des repas + garde à sa charge) à la cantine bien que leurs revenus soient élevés. On note que la commission des affaires scolaires étudie le moyen de modifier le barème afin que ces charges ne pèsent pas sur tous les contribuables de la commune (y compris les modestes).

Certains parents d'enfants scolarisés sur le plateau bénéficient de repas à prix subventionné (la commune prend la moitié du prix de revient des repas + garde à sa charge) à la cantine bien que leurs revenus soient élevés. On note que la commission des affaires scolaires étudie le moyen de modifier le barème afin que ces charges ne pèsent pas sur tous les contribuables de la commune (y compris les modestes).

### Prix du ticket de la cantine et subventionnement de la commune pourquoi 50 % pour les plus favorisés ?

La cantine, comme tous les services publics doit s'adresser à tous et l'intérêt de la commune est son bon fonctionnement. Sa prise en charge partielle par le budget communal est non seulement d'usage mais relève aussi de l'intérêt général.

Le tarif de la pause méridienne est inchangé depuis plusieurs années. Nous devons faire un travail de mise à jour et de lissage par une tarification au taux d'effort.

Ce peut être l'occasion d'alourdir un peu les coûts pour les plus argentés mais il nous faudra rester vigilant :

La CAF recommande de ne pas proposer des tarifs qui poussent les plus riches à trouver une alternative à la cantine au risque de créer une « ségrégation sociale ».

Ce travail est à l'ordre du jour de la commission « affaires scolaires ».  
Véronique Fernandez, adjointe aux affaires scolaires

Question de Pierre Fabre en mairie le 31 oct 23 : y'a-t-il eu une subvention du CM à l'association Les Milieux sur La mémoire des sanas ?

J'ai retrouvé une délibération datant du 24 septembre 2019 sur une demande de subvention de 9000€ de la part des Milieux pour des projets patrimoniaux art+écologie= paysage.

Subvention versée en 2019 correspondant à des interventions scolaires à l'école des Gaudes, des sorties nature avec botaniste et écologue, carte et livrets sur un travail avec une paysagiste, création du sentier derrière la poste montant au site de Rocheplane et matériels d'entretien...

Dominique Clouzeau, Maire

Merci d'avoir pris le temps de nous lire et de nous répondre !

Nous ferons paraître ce document sur notre site : [www.adepal-ppr.fr](http://www.adepal-ppr.fr) ainsi que vos réponses dès qu'elles nous parviendront.

Démocrates et cordiales salutations.

A Plateau-des-Petites-Roches le 16 septembre 2023,

Le bureau de l'association ADEPAL-PPR (30 adhérents à ce jour).

*Demander des comptes aux élus qui nous représentent ce n'est pas faire preuve d'agressivité : "La démocratie c'est l'exercice du contrôle des gouvernés sur les gouvernants, non pas Une fois tous les six ans, ni tous les ans, mais tous les jours " (ALAIN)*